



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES  
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA  
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

## DIRECTIVES SUR LES MALADIES HÉRÉDITAIRES POUR L'APPROBATION DES ÉTALONS FRANCHES-MONTAGNES

Une liste détaillée des maladies héréditaires touchant l'élevage du franchises-montagnes a été établie par le Dr. Dominik Burger, directeur suppléant de l'ISME Avenches et du département de reproduction et approuvée par la commission d'élevage du 19.02.2019. Cette liste a pour but de se conformer à l'ordonnance fédérale et au règlement FSFM suivants :

- ordonnance sur l'élevage (OE), art.7 al.4 : « *Les porteurs reconnus de tares héréditaires doivent être désignés comme tels.* ».
- règlement sur l'approbation des étalons (RAE) du 14 mars 2013 art.8 al.3 : « *des étalons qui sont porteurs ou atteints de maladies héréditaires sont exclus de la sélection* ». Art. 24 al. 1 « *durant le TES, un étalon peut être disqualifié en cas de problème de santé, d'apparition de tare ou d'autres complications imprévues.*»

Pour les deux maladies monogéniques suivantes des tests ADN sont applicables, les résultats de ces deux tests permettent de statuer clairement sur le degré d'atteinte d'un individu.

**Fibrose hépatique de Caroli (CLF) et Myopathie à stockage de polysaccharides (PSSM 1) :** tous les candidats étalons devront être testés avant la Sélection et ceux qui auront un résultat positif ne pourront pas être admis à la sélection.

- Pour le test de la CLF, les descendants de l'étalon Eiffel, soit Enduro d'Ecurie des Couleurs, Envol, Eragon, Etendard du Clos Virat, Ethan et Euro, il se pourrait qu'il y ait également des cas porteurs de la CLF, s'ils ont hérité de l'allèle défectueux de leur mère mais ces descendants ne sont pas testables.
- Pour le test de la PSSM, les porteurs doubles ainsi que les porteurs simples seront exclus.

Les maladies héréditaires polygéniques suivantes sont considérées comme non souhaitées dans l'élevage et seront, selon le cas et le degré d'atteinte, un motif de non-admission ou d'exclusion:

Zone touchée	Maladie
Tête	Surdité
	Prognathisme/ Brachignathie
	Fente palatine
	Uvéite équine récidivante
Appareil reproducteur	Cryptorchidie
	Testicule unique



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES  
 SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND  
 FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA  
 RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

Appareil locomoteur	Eparvin
	Maladie naviculaire
	Ostéocondrose
	Shivering
	Harper
	Amble
	Contracture tendineuse congénitale
Peau	Dermite estivale
Appareil respiratoire	Cornage (hémiplégie laryngée)
Appareil cardiovasculaire	Fibrillation auriculaire/ Communication interauriculaire
Comportement	Tic à l'air
	Tic à l'ours

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera adaptée selon les avancées de la recherche concernant les maladies héréditaires. Elle peut donc être modifiée en conséquence.